

PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Env, Biodiversité et Développement Durable
Unité Milieux, Forêt et Biodiversité

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR OU AU MOYEN D'OISEAUX UTILISES POUR LA CHASSE AU VOL
D'ANIMAUX CLASSES NUISIBLES

Je soussigné (Monsieur ou Madame, nom et prénom)

demeurant (n°, rue)

(code postal, commune)

M
[Empty box for details]

agissant en qualité de :

- propriétaire
fermier
délégué du propriétaire ou du fermier

adresse mail :

de destruction qui sera à présenter à toute demande de l'autorité compétente)

Sollicite l'autorisation de réguler les populations d'animaux classés nuisibles
sur la commune de dans les conditions suivantes (faire une demande par commune) :

Table with 3 columns: Espèces provoquant les dégâts, Périodes de destruction demandées, Motivation de la destruction

(2) se reporter à la notice relative à la liste des animaux classés nuisibles et aux modalités de leur destruction au verso de cet imprimé
(3) pour le lapin de garenne, je déclare qu'il y a eu échec ou impossibilité de reprise

Je demande l'autorisation de m'adjoindre pour ces destructions tireurs (ces personnes devront être en possession d'un permis de chasse validé et d'une assurance).

Je m'engage à communiquer avant le 30 septembre 2016 Le compte rendu de ces opérations de destruction à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime sans quoi mes demandes ultérieures seront refusées.

Fait à , le
Signature

Avis du maire

Le maire de la commune de atteste la qualité du demandeur et la nécessité de procéder aux opérations de destruction ci-dessus demandées. Il prend note des dates et lieux d'intervention prévus aux fins d'information du public

Date :

Signature et cachet :

DECISION DE L'AUTORITE ADMINISTRATIVE
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

VU le code de l'environnement et notamment son livre IV et son titre II ;
VU l'arrêté préfectoral n°15-2958 bis-1 du 26 octobre 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Raynard VALLEE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ;
VU l'arrêté préfectoral annuel fixant la liste des nuisibles et leur modalité de destruction ;
VU les arrêtés ministériels des 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classés nuisibles et des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles,

- Autorisation refusée pour le motif suivant :

- dossier incomplet
hors délai
hors période de destruction autorisée
autre

- Autorisation accordée sous le N° 16EB

- DDTM

Fait à La Rochelle, le
Pour le Préfet et par délégation,